



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022



26/11/2021

Séance du Comité Syndical du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO)

INTRODUCTION	3
TITRE 1. CONTEXTE GENERAL	4
1. Situation économique et financière nationale et internationale.....	4
2. Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2022.....	5
3. Les orientations du PMCO pour 2022.....	7
TITRE 2. LES POLITIQUES ET ACTIONS PUBLIQUES DU PMCO	7
1. Les politiques thématiques.....	7
a) Fonds territoriaux.....	7
b) Adaptation des centres de tri des déchets.....	7
c) Changement climatique.....	8
d) Mobilité.....	8
e) Enseignement supérieur et recherche.....	8
2. Le Service de Défense contre la Mer.....	11
3. Le SAGE et le PAPI.....	13
a) Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE).....	13
b) Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI).....	14
TITRE 3. EVOLUTION PREVISIONNELLE DU BUDGET	15
1. Orientations budgétaires 2022.....	15
2. Les dépenses prévisionnelles 2022.....	16
3. Les recettes prévisionnelles 2022.....	17
TITRE 4. LES RESSOURCES HUMAINES	17
1. La structure des effectifs.....	17
2. Les dépenses de personnel 2022.....	19
3. Le temps de travail.....	21
4. Egalité Homme-Femme.....	24
REFERENCES DOCUMENTAIRES	26

INTRODUCTION

Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires est, chaque année inscrit à l'ordre du jour du Comité Syndical.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015 et précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, en a modifié les modalités de présentation.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des Collectivités territoriales, il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

En vertu des textes précités, ces dispositions s'appliquent également aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Conformément au décret 2016-841 du 26 juin 2016, le ROB est transmis au Préfet et sera publié sur le site internet du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO).

TITRE 1. CONTEXTE GENERAL

1. Situation économique et financière nationale et internationale

Depuis 2020, la France a fait face à une crise sanitaire et économique sans précédent. L'activité a été marquée en 2020 par une récession d'une ampleur inédite (-8,0 %).

En dépit de l'importance du choc, l'économie a rapidement et fortement rebondi. La croissance est attendue à 6 % en 2021, voire 6,25% selon les dernières prévisions et 4 % en 2022, plaçant la France en tête des principales économies européennes. La reprise qui a été portée par un redressement marqué de l'investissement, puis de la consommation, à mesure de l'amélioration de la situation sanitaire s'ancrerait dans la durée grâce à la progression de la couverture vaccinale et à la mise en œuvre soutenue du plan France Relance. L'activité devrait ainsi retrouver son niveau pré-crise à la fin de l'année 2021.

En zone euro, l'activité retrouverait en 2022 son niveau d'activité de 2019 mais le rythme de la reprise différerait selon les pays. Ainsi, l'Allemagne retrouverait le niveau d'avant crise en 2022 tandis que l'Italie et l'Espagne, ne rattraperaient qu'au cours de 2022 leur niveau d'activité de 2019.

La demande mondiale adressée à la France augmenterait fortement 2021, après la contraction enregistrée en 2020. Le commerce mondial de biens se redresserait fortement en 2021 (+11,4 % en volume) et augmenterait à un rythme proche de celui de l'activité mondiale en 2022 (+5,0 %). Le commerce de services demeurerait pénalisé par le recul des échanges touristiques. La demande mondiale adressée à la France connaîtrait un fort rebond en 2021 (+10,4 %) puis une hausse encore soutenue en 2022 (+4,9 %) reflétant la forte reprise de l'activité en zone euro.

Des aléas importants, sanitaires et économiques, entourent ces prévisions, à la hausse comme à la baisse.

L'activité reste d'abord fortement tributaire de l'évolution sanitaire et des mesures prophylactiques. Elles sont encore plus incertaines dans les économies émergentes, où la couverture vaccinale est réduite par rapport aux pays avancés. L'économie serait en outre pénalisée si le resserrement monétaire était plus rapide qu'anticipé, et en cas de correction des marchés actions et immobiliers. Enfin, des assouplissements tarifaires entre les États-Unis et ses partenaires pourraient dynamiser les échanges internationaux ; à l'inverse, des effets du Brexit plus forts que prévu et la persistance de goulots d'étranglements dans le fret maritime constitueraient un frein à l'activité.

2. Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2022

Le PLF 2022 est placé sous le signe d'une forte reprise économique, permettant un rétablissement progressif des finances publiques

a. Un niveau de PIB 2019 retrouvé dès la fin de l'année 2021

Le projet de loi de finances 2022 s'inscrit dans un contexte de croissance soutenue. Le rebond de l'activité a été rapide après la levée des contraintes sanitaires à partir du printemps. L'instauration du passe sanitaire a contribué à augmenter la couverture vaccinale, et les progrès de la vaccination permettent d'envisager une levée progressive des restrictions sanitaires encore en place. Ces développements favorables conduisent à revoir à la hausse la prévision de croissance du PIB pour 2021, à 6 % voire 6,25% contre 5 % dans le programme de stabilité d'avril 2021. L'activité reviendra ainsi à son niveau d'avant-crise dès la fin de l'année 2021.

b. Retour à l'état d'avant crise de l'investissement et du marché du travail

Le rebond de l'investissement a été particulièrement vigoureux. Après un recul marqué mais moindre qu'initialement craint en 2020, l'investissement a dépassé son niveau d'avant-crise dès le 2^e trimestre 2021. En 2020, le pouvoir d'achat des ménages a continué de progresser (+0,4 %) malgré la chute historique de l'activité cette même année (-8 %). Le taux de marge des entreprises non financières a résisté en 2020 (à 31,7 %), avant de rebondir fortement au 1^{er} semestre 2021, dépassant les 35 %, un niveau supérieur à celui de 2019. Le rebond du marché du travail a été rendu possible par la mise en place du dispositif d'activité partielle exceptionnel. Les créations d'emplois salariés ont été très dynamiques.

c. Le déploiement du plan de relance se poursuivra en 2022, avec la matérialisation du soutien de l'Union européenne

Face à la crise sanitaire, et dans la continuité des mesures d'urgence et de soutien aux entreprises et salariés que le Gouvernement a prises dès le début de la crise, le plan France Relance, doté d'une enveloppe de 100 Md€ a été mis en œuvre depuis l'été 2020. Ce plan soutient l'activité et l'emploi, et il contribue aux transformations de notre économie pour la rendre plus verte. Un an après sa présentation, 47 Md€ ont déjà été engagés et l'objectif d'engagements fixé par le Premier ministre est de 70 Md€ d'ici à la fin de l'année 2021.

Ce déploiement à un rythme très soutenu se poursuivra en 2022 : le projet de loi de finances pour 2022 prévoit ainsi l'ouverture, sur la mission « Plan de relance », de 12,9 M€ de crédits de paiement destinés à couvrir une part des engagements déjà réalisés en 2021. Il prévoit également, sur cette même mission, l'ouverture de 1,2 Md€ d'autorisations d'engagement supplémentaires, destinées à intensifier l'action du plan en matière d'emploi et de formation professionnelle, d'infrastructures de transports, de dépenses d'investissement et de modernisation ou encore de recherche. Ces ouvertures d'autorisations d'engagement additionnelles sur le budget général sont compensées par une révision à la baisse du besoin prévisionnel au titre du dispositif de garantie de l'État apportée aux prêts participatifs, ainsi que par une moindre mobilisation des dispositifs de prêt du Plan.

Par ailleurs, la rapidité de déploiement de France Relance permettra de respecter le calendrier de mise en œuvre associé au plan national de relance et de résilience. À ce titre, un premier versement à la France a d'ores et déjà été effectué au titre du préfinancement de son plan par le biais de la facilité pour la reprise et la résilience, à hauteur de 5,1 Md€.

L'effectivité du déploiement du plan France Relance, de la mise en œuvre des réformes présentées dans le cadre du PNRR et de l'atteinte des cibles et jalons sur lesquels la France s'est engagée sera primordiale pour l'obtention des prochaines tranches de financement, dont 7,4 Md€ sont attendus en 2022.

d. Les mesures d'urgence et de soutien économique ont donné de bons résultats et ont vocation à s'éteindre progressivement

Pour faire face à la crise sanitaire et économique sans précédent, des mesures de soutien d'urgence d'une ampleur exceptionnelle ont été mises en place dès mars 2020. Au total, en réponse au choc économique

de court terme engendré par la crise sanitaire, les administrations publiques ont engagé 69,7 Md€ de mesures budgétaires et fiscales de soutien d'urgence qui ont un effet sur le solde public en 2020.

Compte tenu de la dynamique de reprise économique, l'extinction progressive des mesures de soutien se fera de façon différenciée selon les secteurs et les territoires, de manière à s'adapter aux conditions effectives de reprise d'activité des entreprises : le fonds de solidarité est supprimé au 30 septembre 2021 sauf dans les territoires d'outre-mer concernés par une reprise épidémique, et le dispositif dit de « coûts fixes » sera étendu à partir du 1^{er} octobre pour les secteurs pénalisés par les restrictions sanitaires. De même, le régime d'activité partielle exceptionnelle a été remplacé le 1^{er} septembre 2021 par un nouveau régime d'activité partielle de droit commun, sauf pour les établissements fermés sur décision administrative et ceux des secteurs les plus affectés subissant des pertes de chiffre d'affaires supérieures à 80 %, qui continueront à bénéficier d'un reste à charge nul jusqu'à fin octobre.

Aussi, la reprise de l'activité permettrait de réduire l'effet sur le solde public des mesures exceptionnelles d'urgence à 8,1 Md€ en 2022, essentiellement constitué des dépenses exceptionnelles de santé pour continuer de répondre à la situation sanitaire.

3. Les orientations du PMCO pour 2022.

Les orientations budgétaires du PMCO s'inscrivent dans la poursuite des actions existantes comme le soutien à l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que dans les différentes politiques thématiques.

2022 verra en plus le lancement d'études stratégiques notamment vis-à-vis de l'adaptation du territoire au changement climatique ou sur la mobilité. D'autres domaines de réflexion comme l'urbanisme et habitat ainsi que la coopération hospitalière seront développés.

Par ailleurs, le PMCO s'inscrit dans la promotion du territoire et du lien entre ses habitants par la mise en place d'une thématique JO 2024. L'objectif est de faire participer la population à cet événement, en assistant aux épreuves sportives, à travers des actions de communications. Il est prévu à cet effet l'organisation d'un jeu où les gagnants partageront leur expérience via différents médias.

Enfin, le PMCO agira sur son périmètre pour obtenir de meilleures conditions tarifaires aux EPCI par le conventionnement auprès de l'UGAP. Cette démarche non contraignante des EPCI qui adhèrent, ou non, à la convention permettra d'atteindre des objectifs de volumes conséquents et de réduire les coûts vis-à-vis des prix catalogues.

TITRE 2. LES POLITIQUES ET ACTIONS PUBLIQUES DU PMCO

1. Les politiques thématiques

a) Fonds territoriaux

Le PMCO contribue à la concertation sur la prochaine programmation FEDER 2021-2027, en lien avec ses EPCI membres et avec l'Université du littoral. Un courrier commun de 10 présidents d'EPCI membres du Pôle, a été adressé au Conseil régional des Hauts-de-France pour demander l'accès des EPCI au statut de bénéficiaires des fonds FEDER pour leur action en matière économique.

Le programme Interreg des 2 Mers n'aura pas de successeur, malgré la mobilisation des parties prenantes. Le PMCO a notamment appelé à signer la pétition « Save 2 Seas » en lien avec les partenaires belges et néerlandais du programme. En tant que membre de la gouvernance sur le versant français, le PMCO continue de suivre la gestion des affaires courantes jusqu'à expiration des projets en cours sur ce programme. Le territoire sera néanmoins éligible au programme Manche Mer du Nord, au périmètre géographique très élargi (de la Bretagne à la Norvège).

Une réunion en visioconférence a été organisée avec Anne Wetzel, Directrice Europe au Conseil régional des Hauts-de-France et les services des EPCI membres du PMCO pour évoquer l'actualité des différents fonds européens et leur programmation 2021-2027.

b) Adaptation des centres de tri des déchets

Le PMCO a accompagné les syndicats et EPCI désireux de présenter une réponse commune à l'appel à candidatures Citeo sur l'extension des consignes de tri des déchets. Le périmètre défini englobe le Calaisis, le Boulonnais et le Montreuillois : SEVADEC, CAB, CCDS, CCT2C, SMTT. Une étude juridique a permis de comparer les formes que pourrait prendre cette coopération.

Les échanges se poursuivent à présent entre les partenaires concernés.

c) *Changement climatique*

Conformément à la feuille de route adoptée en 2020, le PMCO souhaite conduire des études sur des sujets stratégiques, à commencer par le changement climatique et la mobilité. Sur le premier de ces deux thèmes, l'idée est de dresser un état des lieux du changement climatique déjà à l'œuvre sur le territoire voire d'en définir les indicateurs permettant de constater les évolutions en termes d'intempéries, de qualité des sols, de biodiversité, d'évènements climatiques extrêmes.

Ce travail a été entrepris sous la présidence de Christian LEROY

d) *Mobilité*

Le PMCO a contribué à la concertation régionale sur la définition de bassins de mobilité, en affirmant sa préférence pour un bassin de mobilité correspondant à son territoire, sans exclure naturellement une multipolarité pour certains espaces tournés vers des voisins comme la métropole lilloise ou la Somme.

Le groupe de travail Mobilité s'est réuni sous la présidence de Nicole CHEVALIER avec l'appui des agences d'urbanisme, pour aborder des sujets tels que la desserte ferroviaire du territoire (à la fois en interne et vers l'extérieur), le stationnement aux abords des gares ou les stations de recharge pour véhicules électriques. L'ULCO sera associée à ces réflexions.

Les questions de mobilité feront aussi l'objet d'un lobbying sous l'impulsion de Frédéric CUVILLIER auprès des interlocuteurs que sont l'État, la SNCF et la Région Hauts-de-France.

e) *Enseignement supérieur et recherche*

Depuis 2018, les allocations de recherche attribuées par le PMCO aux doctorants de l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) sont financées par les cotisations de tous les EPCI membres du Pôle, en tant que politique commune.

19 dossiers de demande d'allocation de recherche ont été déposés lors de la campagne 2021, pour 6 demi-bourses attribuées.

Comme chaque année, le classement est effectué, sous la présidence du Vice-Président Daniel FASQUELLE en tenant compte du sujet étudié, de son intérêt pour la recherche et pour le territoire, et du profil de l'étudiant qui souhaite réaliser cette thèse. Les allocations de recherche

du PMCO ne finançant que 50 % de chaque thèse retenue, la possibilité d'obtenir des cofinancements est également prise en compte lors de l'étude des dossiers.

Après examen de chacun des dossiers, la commission d'attribution a confirmé le classement effectué par les experts et techniciens territoriaux lors de la réunion préparatoire (en visioconférence).

Les candidatures ont donc été classées dans cet ordre :

Candidatures retenues
1. VANBELLINGEN Benoît, <i>Armes « V » et « Constructions spéciales » dans le Nord de la France durant la Seconde Guerre mondiale</i> (laboratoire HLLI)
2. BOUTIN Kevin, <i>Étude du rôle des parcs éoliens en mer sur la connectivité et l'effet récif en Manche orientale : approche par traits d'histoire de vie et modélisation</i> (laboratoire LOG)
3. FENG Tianxian, <i>Nouvelle génération de radiomètre hétérodyne laser (NexLHR) pour la mesure au sol des concentrations de gaz à effet de serre (GES) à travers les rayons du soleil</i> (laboratoire LPCA)
4. WEHBE Maya, <i>Mise au point d'un dispositif de mesure de la conversion de la chaleur en électricité et réalisation d'un générateur thermoélectrique</i> (laboratoire UDSMM)
5. DA FONSECA FERREIRA Alix, <i>Étude de la virulence et de la persistance de <i>Vibrio harveyi</i> en aquaculture par approche moléculaire et métatranscriptomique</i> (laboratoire BPA)
6. AWADA Rawaa, <i>Evolution des teneurs en nitrates dans les eaux souterraines</i> (laboratoire LMPA)
Liste complémentaire
7. VENDI Valentin, <i>Approches d'optimisation couplées à la modélisation, simulation multi-échelle et méthodes formelles : application à la qualité de l'air impactée par le trafic urbain à l'échelle d'une agglomération</i> (laboratoire LISIC)

8. HUBERT Zéline, <i>Caractérisation et typologie de la distribution spatiale et la variabilité temporelle fine des communautés phytoplanctoniques en Manche et sud de la Mer du Nord</i> (laboratoire LOG)
9. DIOMANDE Djénéba, <i>Électrodes innovantes pour piles à combustible à oxydes solides à support métallique poreux</i> (laboratoire UDSMM)
10. KHABBAZ Alexandra, <i>Peigne de fréquence et spectroscopie THz</i> (laboratoire LPCA)
11. DELAETER Mathieu, <i>Développement de marqueurs moléculaires spécifiques de l'induction de la résistance du blé en réponse à l'inoculation mycorhizienne pour lutter contre deux maladies fongiques : la spetoriose et l'oïdium (DEMARés)</i> (laboratoire UCEIV)
12. DESTANG-QUELEN Théo, <i>Amélioration de la prévisibilité de la dispersion du matériel en dérive en zone côtière par fusion d'informations numériques et observationnelles : vers un nouvel outil d'aide à la décision pour le suivi de la pollution et sauvetage en mer</i> (laboratoire LOG)
13. BOURDREUX Carine, <i>Mind wandering et efficacité au travail : une étude expérimentale pour la modélisation d'un outil de mesure prédictif</i> (laboratoire LEM)
14. BRUNET Mégane, <i>La gestion des pandémies et épidémies par la puissance publique</i> (laboratoire LARJ)
15. PESTELLE Alexis, <i>Analyse des enjeux et impacts des installations marines offshores sur la faune volante : identification des espèces d'oiseaux à partir d'images utilisant des techniques d'intelligence artificielle et d'ingénierie des connaissances</i> (laboratoire LISIC)
16. BADER Mireille, <i>Propriétés thermiques de structures organométalliques poreuses pour le stockage du dihydrogène</i> (laboratoire UDSMM)
17. EL AAZIZ Meryem, <i>Économie du territoire littoral : approche identitaire de mesure de la valeur du Littoral Côte d'Opale Hauts-de-France</i> (laboratoire LEM)

18. YEO Ténilo Yaccouba, *Étude des phénomènes de transport thermique et électrique des mésogènes discotiques nématiques pour des applications dans l'énergie* (laboratoire UDSMM)

19. GBETO DANSOU Gertrude, *La protection des consommateurs dans le commerce électronique* (laboratoire LARJ)

L'ULCO ayant informé le PMCO de modifications intervenues après le tenue de la Commission d'attribution, en raison à la fois du désistement de certains candidats et de l'obtention d'autres cofinancements, il a été décidé en accord avec le vice-président Daniel FASQUELLE de retenir pour la promotion 2021 :

1. DESCHAMP Marc, *Armes « V » et « Constructions spéciales » dans le Nord de la France durant la Seconde guerre mondiale* (laboratoire HLLI)
2. DRAME Nouha, *Mise au point d'un dispositif de mesure de la conversion de la chaleur en électricité et réalisation d'un générateur thermoélectrique* (laboratoire UDSMM)
3. DA FONSECA FERREIRA Alix, *Étude de la virulence et de la persistance de Vibrio harveyi en aquaculture par approche moléculaire et métatranscriptomique* (laboratoire BPA)
4. AWADA Rawaa, *Evolution des teneurs en nitrates dans les eaux souterraines* (laboratoire LMPA)
5. PESTELLE Alexis, *Approches d'optimisation couplées à la modélisation, simulation multi-échelle et méthodes formelles : application à la qualité de l'air impactée par le trafic urbain à l'échelle d'une agglomération* (laboratoire LISIC)
6. ELGUETTARI Imen, *Électrodes innovantes pour piles à combustible à oxydes solides à support métallique poreux* (laboratoire UDSMM)

2. Le Service de Défense contre la Mer

En 2019, la Cellule Technique Littoral (CTL) a laissé sa place au nouveau Service commun de Défense Contre la Mer (SDCM) composé de 3 agents, auquel adhèrent 4 EPCI du PMCO, à savoir la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA), la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps (CCT2C), et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB). La convention de mutualisation a été signée le 3 octobre 2019.

En 2021, suite au départ de l'ingénieur d'études et de la juriste, 2 collaborateurs ont été recrutés pour reconstituer le service. Le service a été complet à partir de Juin 2021.

En ce qui concerne ses missions, le service a eu tout d'abord à poursuivre et à finaliser les études engagées en 2020 :

- L'accord-cadre pour la réalisation des dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement qui monté avec 3 bureaux d'études en 2019 a permis de lancer plusieurs marchés subséquents :

- Un premier marché subséquent a été lancé fin 2019 pour rédaction du chapitre 9 de l'étude de dangers du système d'endiguement « Digue des alliés/écluse Tixier ». Le dossier a été rédigé durant le premier semestre 2020. Il est en cours d'instruction auprès des services de l'état depuis le 30/06/2021.
 - Un deuxième marché subséquent a été lancé durant l'été 2019 pour la demande d'autorisation des systèmes d'endiguement du chenal de l'Aa. Les études très complexes, se sont déroulées sur l'année 2020 et se sont terminées en Juin 2021 avec un dépôt du dossier d'autorisation au 30 juin 2021.
 - Un troisième marché subséquent a été lancé en Octobre 2020 pour les études hydrauliques en vue de la demande de régularisation des digues en système d'endiguement sur le secteur du Platier d'Oye. Ce secteur concerne la CCRA et la CUD. Les études sont en cours et, compte tenu de difficultés réglementaires, devraient se terminer en 2023.
- Une étude stratégique de gestion durable des sites dunaires et d'identification des actions de la compétence « défense contre la mer » de la GEMAPI a débuté en octobre 2020 et doit se terminer fin 2021 pour la partie technique et début 2022 pour la partie gouvernance.

Pour ce qui est des nouvelles études engagées en 2021, nous pouvons noter :

- Un marché mixte (partie forfaitaire et partie à bons de commande) a été lancé en Février 2021 pour réaliser des suivis topographiques et morphologiques sur le littoral des 4 EPCI. Il se compose d'un marché forfaitaire pour le littoral de la CUD avec une campagne 2 fois par an et sur 2 années pour reprendre les suivis qui étaient réalisés par l'ULCO et le GPMD. Une partie du marché est à bons de commande pour permettre de réaliser d'éventuels relevés sur le littoral des 3 EPCI situés dans le département du Pas de Calais. A ce jour, un levé a été fait pour la CAB sur les sites de Wimereux et du Portel.
- Un projet innovant a également été engagé en 2021. Il s'agit d'une étude de préfaisabilité pour la construction d'un outil d'aide à la décision en vue de la prévision des événements météocéaniques. Ce projet fédère l'ensemble des EPCI du littoral des Hauts de France, de la frontière Belge jusqu'à la limite entre la Somme et la Seine Maritime ainsi que les structures portuaires (Région Hauts de France et GPMD). L'étude de préfaisabilité est réalisée par le BRGM dans le cadre d'une convention de recherche appliquée. L'étude de préfaisabilité est prévue d'être terminée début 2022. Elle fera suite à une décision d'intérêt des EPCI qui souhaitent voir développer cet outil dans le cadre de la prévision des submersions et des érosions.

En parallèle de ces actions, le service a assisté et accompagné les 4 EPCI dans tous les sujets relatifs au littoral et dans la mise en œuvre de l'item « défense contre la mer » de la GEMAPI. Pour exemple, il a assisté la CCT2C pour l'établissement de la candidature à l'appel à partenaires ANEL-CEREMA, a assisté la CAB, la CCT2C et la CCRA pour la gestion avant et post tempête que ce soit pour les ouvrages (perré de Le Portel, Perré d'Ambleteuse) ou pour le trait de côte (Baie de Wissant, Oye Plage...), à l'assistance pour les travaux de reconstruction de la portion enrochée du perré d'Ambleteuse, à la réalisation du réensablement d'entretien de la dune d'Aval à l'aide à la concertation permanente avec les habitants et associations de la Baie de Wissant en soutien de la CCT2C, l'assistance à la CUD pour la visite du service de contrôle des ouvrages hydrauliques au niveau des systèmes d'endiguement des rives de l'Aa, assistance auprès de la CCRA pour la problématique de pollution pyrotechnique sur le littoral de Oye Plage, etc.

Compte tenu de la promulgation de la nouvelle Loi climat et résilience, le PMCO fait également un décryptage juridique de cette nouvelle loi pour les EPCI en évaluant les conséquences que cela aura ainsi que les échéances programmées.

Le service est également très actif dans la demande de subventions et des justifications demandées afin d'obtenir le maximum d'aide. Cette activité est valable pour les études portées par le PMCO mais aussi pour les EPCI membres.

En 2021, le service gère également 3 révisions de profils de baignade ce qui permet par effet de masse financière de bénéficier des subventions (50%) de l'Agence de l'eau. Les profils de Cucq, Le Touquet et d'Escalles sont concernés cette année. Le service fait toute la démarche de consultation d'un bureau d'études, de démarches pour les subventions ainsi que le pilotage de l'étude.

En 2022, en plus de la poursuite des études initiées en 2021 et non achevées, de nouvelles opérations vont être lancés par le Service :

- Un diagnostic structurel du perré du front de mer d'Audresselles (territoire de la CCT2C) sera lancé.
- Une étude hydraulique en vue de la vérification du caractère submersible de la zone Avant-Port Place du Minck en vue ou non d'une demande d'autorisation de système d'endiguement (étude préconisée dans l'étude de définition des systèmes d'endiguement de 2019) ainsi qu'au niveau de la digue du Braek.
- Le suivi de la mise en place des actions sur les cordons dunaires et des feuilles de route actées par les EPCI dans l'étude de stratégie dunaire et son volet gouvernance.
- Le lancement de la construction d'un outil de prévision des événements météocéaniques en vue de l'aide à la décision des EPCI pour la protection des ouvrages du littoral et des sites dunaires sensibles. Cette phase est celle qui fait suite à l'étude de préfaisabilité en cours.
- La délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée à la carte des EPCI vers le service est également envisagée à partir de 2022.
- Le PMCO est sollicité par la CCRA pour porter une étude sur le projet de territoire du Platier d'Oye en lien avec les prévisions d'augmentations du niveau de la mer et des risques de submersion. Cette étude s'étalera sur plusieurs années.
- Une action de communication (séminaire) est envisagée avec les EPCI et les communes littorales sur les problématiques de submersion marines et d'érosion.
- Le PMCO prévoit également de mettre en œuvre une assistance opérationnelle de suivi des ouvrages (une à 2 fois par an) avec la constitution d'une base de données.
- Le PMCO poursuivra également sa mission de pilotage des études de révisions de profils de baignade. L'Agence Régionale de Santé fournira en fin d'année 2021 la liste des communes concernées pour une révision en 2022.

3. Le SAGE et le PAPI

Le PMCO porte l'animation, la maîtrise d'ouvrage de toutes les études et actions du SAGE depuis 2002 et du PAPI complet depuis 2017. L'institution intercommunale des wateringues a fait part de son intention d'intégrer au sein de sa structures ces deux compétences dès le début de l'année 2022.

Des réunions préalables seront organisées avec les services des deux entités (IIW et PMCO) afin d'examiner les modalités de transferts (personnel, administratif, financier, ressources ...). Dès le transfert concrétisé, le budget prévisionnel du PMCO évoluera pour tenir compte de ces modifications en dépenses et en recettes.

a) Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)

L'année 2021 a débuté par la finalisation de l'audit, réalisée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, dans le cadre de son évaluation des animations des SAGE. Le 26 mars, un rendu est réalisé lors d'une réunion et l'Agence de l'Eau annonce une possible suppression des financements pour l'animation du SAGE, ce qu'elle confirme par courrier en date du 28 Mai 2021.

Cette décision est rétroactive et entraîne une hausse substantielle de la contribution des EPCI concernés. En effet, auparavant, le poste de l'animateur était financé 70% par l'agence de l'eau et 30% par les EPCI. Le budget doit donc couvrir les besoins de 2020 (soit 70%) et la totalité de 2021, et actualise les participations des EPCI en conséquence selon une clé de répartition démographique.

Concernant le sujet des zones humides, l'animateur a rédigé en coordination avec les services de l'Etat, le cahier des charges de l'étude d'inventaire. Celui-ci doit être présenté en CLE pour validation. Cette étude étant préalablement prévue pour l'année 2022 ; mais compte tenu de la charge financière suite au retrait de l'agence de l'eau dans le financement du poste d'animateur, et ne souhaitant pas alourdir d'avantage le poids des contributions des EPCI, il a été décidé de reporter cette étude (dont la charge restante est de 75 000€) en 2023.

Concernant 2022 :

Même si le projet est décalé, l'animateur concrétisera la demande de financement pour l'étude zones humide auprès de l'Agence de l'Eau mais aussi auprès de la Région. Ce qui permettra par la suite de permettre la réalisation et le suivi de l'étude, pour proposer une cartographie des zones humides du SAGE en CLE.

Concernant la révision du SAGE les demandes de financement seront également initiées, ainsi que les cahiers des charges des différents travaux pour y parvenir.

La communication l'année 2022 sera marquée par le retour de la lettre d'information du SAGE « Ici et l'Aa » qui sera publiée semestriellement.

b) Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI)

L'année 2021 a principalement été marquée par le début de la réalisation des actions prévues dans le cadre de l'action « IB.13 – Lancer des actions de sensibilisation et de communication » :

- La société ASOT a été retenue pour préparer et animer, les 8 et 9 septembre à Gravelines et Polincove, deux demi-journées techniques sur les questions de gestion de crise auprès des élus et personnels communaux. Ce fut un temps d'échanges constructif pour l'ensemble des participants.
- L'agence de communication Marinecom a été choisie pour créer un logo et une charte graphique pour l'ensemble des documents que le PAPI aura à produire. De même, l'agence a eu en charge la mise en page de deux documents d'informations sur les risques d'inondation : un guide destiné aux élus, et un dépliant pour le grand public.
- L'AGUR, agence de d'urbanisme Flandre-Dunkerque, a été missionnée pour travailler sur trois thématiques : la valorisation des projets existants, la sauvegarde de la mémoire des inondations la réalisation d'un guide de réduction de la vulnérabilité des constructions en zone inondable. La réalisation des missions a débuté en 2021 pour une durée de trois ans.

Concernant l'animation du PAPI, de nombreuses réunions de suivi d'avancement, dont des points mensuels avec les services de l'Etat, se sont tenues en 2021.

Deux comités techniques réunissant l'ensemble des maîtres d'ouvrages et les financeurs ont eu lieu en mars et en octobre 2021. Ils ont permis de faire un point sur l'avancement de chacun, d'échanger sur les missions, l'actualité, et d'évoquer les futures orientations du PAPI.

Au COTECH de mars, l'avenant 3 a également été présenté, puis validé en mai 2021 lors du comité de pilotage avec l'ensemble des acteurs de la gestion des inondations sur le Delta.

Cet avenant comprend notamment :

- l'augmentation du budget d'une action portée par la communauté urbaine de Dunkerque (CUD),
- l'ajout de 3 actions portées par la CUD, le PMCO et la communauté de communes de la région d'Audruicq,
- la modification du plan de financement de 4 actions portées par l'Institution Intercommunale des Wateringues (IIW).

L'IIW a confié à la chargée de mission PAPI une partie du suivi de son étude lancée dans le cadre du PAPI : « Etude prospective à moyen et long terme : adaptation aux conséquences prévisibles du changement climatique sur le territoire des Wateringues ». Lancée en janvier 2021, l'étude devrait durer jusqu'à la moitié de l'année 2022.

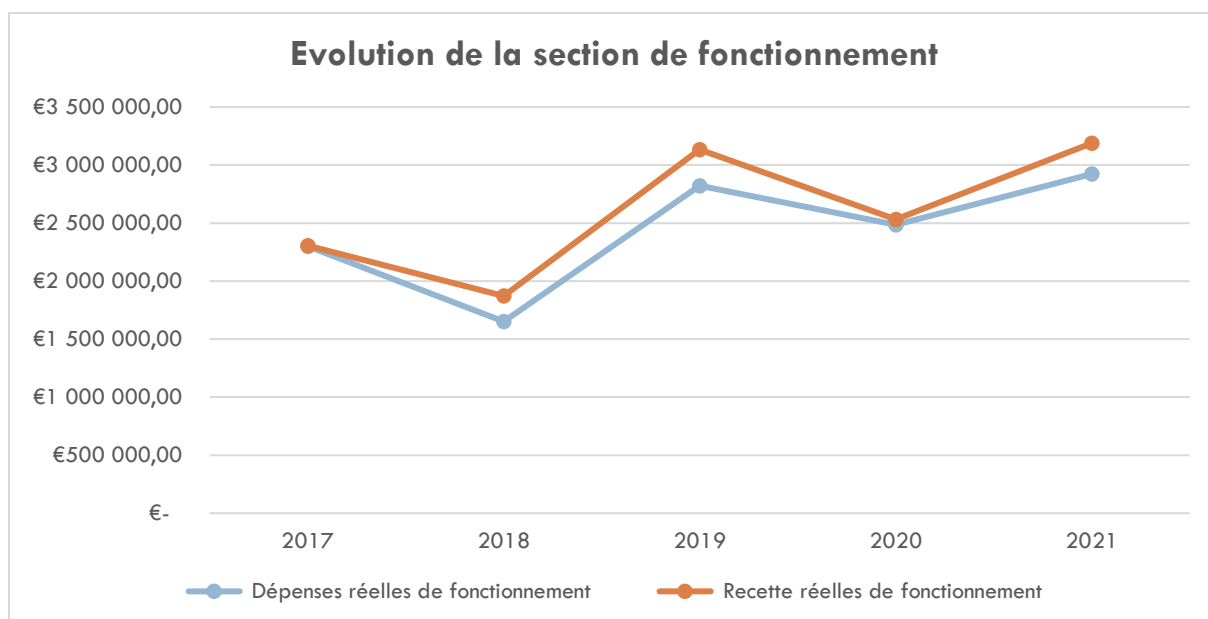
Budget prévisionnel actions PAPI 2022 :

Actions	Coût	Financements					
		PMCO/EPCI		DDTM		Agence de l'eau	
Bilan et mise en place des repères de crues	12 600,00 €	6 300,00 €	50%	6 300,00 €	50%		
Actions de sensibilisation et de communication	50 000,00 €	12 500,00 €	25%	5 000,00 €	50%	12 500,00 €	25%
Développer des exercices de gestion de crise	2 000,00 €	2 000,00 €	100%				
Réduction de la vulnérabilité des logements exposés	5 000,00 €	2 500,00 €	50%	2 500,00 €	50%		
AMO bilan du PAPI et pour la mise en place d'un prochain PAPI	120 000,00 €	60 000,00 €	50%	60 000,00 €	50%		
TOTAL	189 600,00 €	83 300,00 €		93 800,00 €		12 500,00 €	

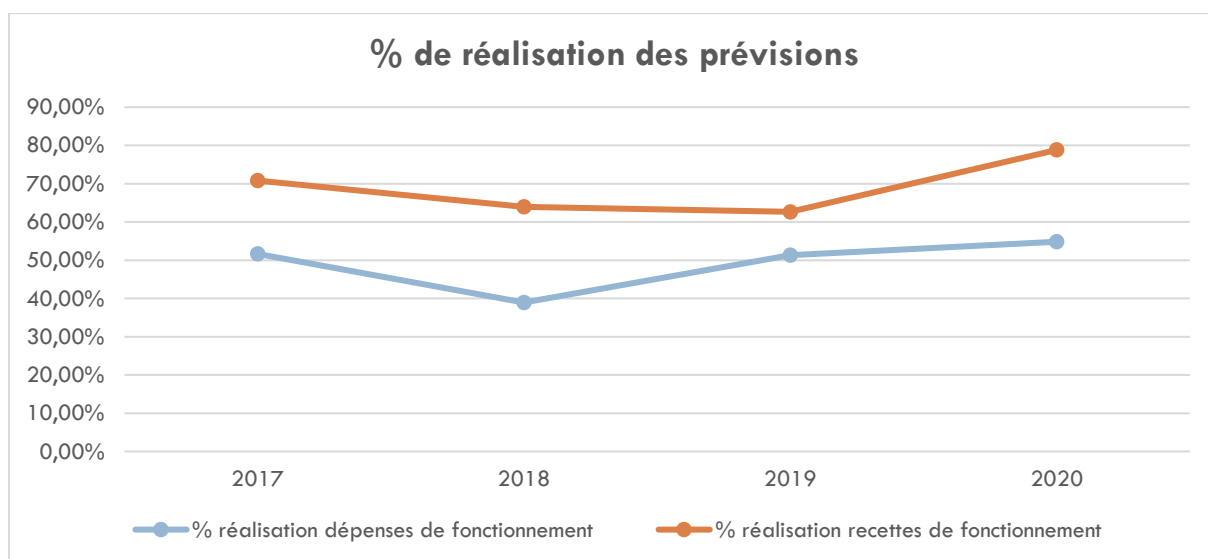
TITRE 3. EVOLUTION PREVISIONNELLE DU BUDGET

1. Orientations budgétaires 2022

Entre 2017 et 2021, le budget primitif réel de fonctionnement est en moyenne autour de 2,4 millions d'euros de dépenses et 2,6 millions de recette. On note en 2021 un rattrapage du versement des allocations étudiantes qui n'avait pas été réalisé en 2018. Ce qui permettra en 2022, de revenir à un niveau « classique » de 285 000€ prévisionnels contre 537 671€ en 2021.



Par ailleurs, le niveau de réalisation par rapport aux prévisions des dépenses réelles de fonctionnement est de l'ordre de 50% tandis que ce niveau est de plus de 60% pour les recettes.



L'année 2022 le budget intègre la poursuite des études du service de défense contre la mer (de l'ordre de 650 000 € avec un financement hors PMCO et EPCI d'environ 30% par la DDTM, la Région et l'agence de l'eau). Les allocations étudiantes sont estimées à 285 000 €, les charges de personnel à 440 000 € (soit moins de 18% des dépenses réelles de fonctionnement) et les frais de gestion à environ 70 000 €.

Hors opération d'ordre, de dépenses imprévues (chapitre 022) et virement de section à section, **le budget de fonctionnement est estimé à 2,5 millions** d'euros soit une stabilité par rapport à 2021 si on exclut les régularisations des allocations étudiantes (pour 250 000 €) et des subventions aux agences d'urbanismes (pour 180 000 €).

2. Les dépenses prévisionnelles 2022

Les dépenses d'investissement

En 2022, seules des dépenses mineures d'équipements informatiques ou autres de ce type seront prévues et ne devraient représentées qu'une prévision d'un maximum de 20 000 €. En 2021, sous réserve du vote du compte administratif, la section d'investissement devrait présenter un excédent, il ne sera donc pas nécessaire d'inclure une dotation à l'article 1068.

Les principaux postes de dépense en 2022 seront les suivants :

- Allocations de recherche	: 285 000 €
- JO 2024	: 70 000 € (dont les charges de personnel)
- Etudes du Service de Défense Contre la Mer	: 686 286.20 € dont :
o 2 études de danger	: 295 397.76 €
o Etude stratégique gestion dunaire	: 124 476.36 €
o Audresselles	: 97 500 €

3. Les recettes prévisionnelles 2022

Les recettes hors résultats antérieurs, devraient s'établir autour de 1,6 millions d'euros. Elles se répartissent pour 650 000 € pour les études programmées par le SDCM, 170 000 € pour les actions PAPI et SAGE financées par l'agence de l'eau ou l'Etat et 130 000 par les EPCI.

Les cotisations annuelles versées sont de l'ordre de 610 000 € dont 250 000 € pour les allocations de recherche pour les thèses soutenues par le Pôle. Par ailleurs, nous constatons que le différentiel entre les crédits perçus et ceux versés à ce sujet augmente de manière non négligeable. En effet, les allocations versées sont estimées à 285 000 € pour 2022 alors que la part de la cotisation annuelle des EPCI est de 250 000 € soit un décalage de 14%. Cet écart s'explique d'une part par une diminution de la population des EPCI d'un peu plus de 3% et d'autre part par une révision du salaire des doctorants suite à l'arrêté du 11 octobre 2021 publié par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation portant à 1866 euros brut mensuelle les rémunérations minimale des doctorants contractuels à compter du 1^{er} septembre 2021 et à 1 975 € brut à compter du 1^{er} septembre 2022 (soit respectivement +6% et +12% par rapport à 2020).

Ainsi, la cotisation des EPCI demeure à 0,30€ par habitants, à laquelle s'ajoutera une surcotisation de 0,37€ par habitants spécifique aux allocations des doctorants.

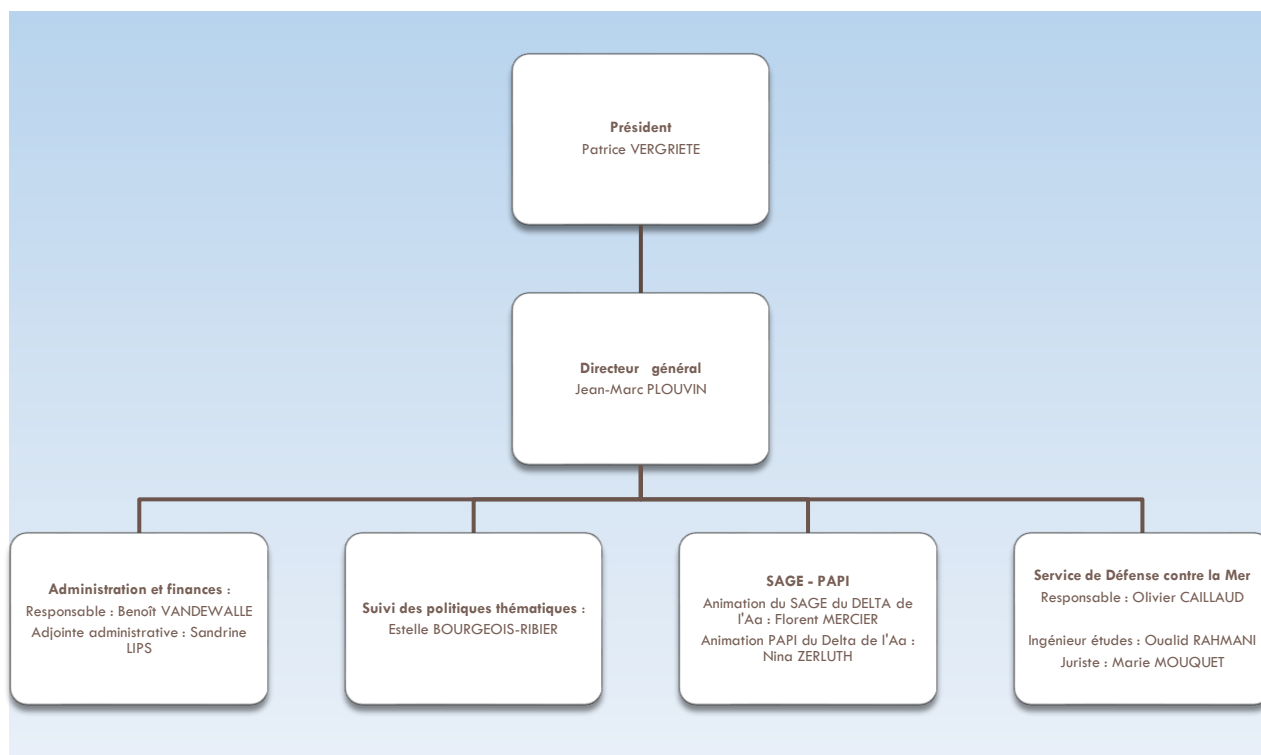
Enfin, concernant les recettes, nous réaliserons une actualisation des clés de répartition par rapport aux données INSEE 2018 (dernier recensement en date).

TITRE 4. LES RESSOURCES HUMAINES

1. La structure des effectifs

Les effectifs du Pôle Métropolitain sont stables par rapport à la suite aux remplacements du responsable pour le service administratif et financier, et d'une juriste et d'un ingénieur d'étude.

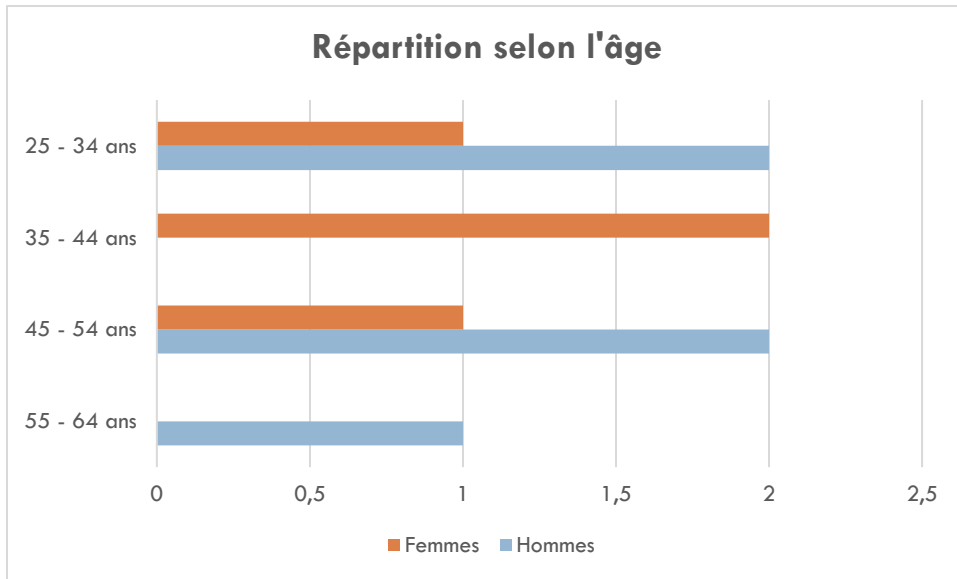
Organigramme Fonctionnel du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (octobre 2021)



▪ **Effectifs au 31 décembre 2021**

Agents en activité	Total	Hommes		Femmes	
	9	5		4	
		Cat. A	Cat. C	Cat. A	Cat. C
Direction	1	1			
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	4	1		2	1
Contractuels occupant un emploi permanent	4	3		1	
TOTAL	9	5	0	3	1

	Filière	
	Administrative	Technique
Direction	1	
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	4	
Contractuels occupant un emploi permanent		4
TOTAL	5	4

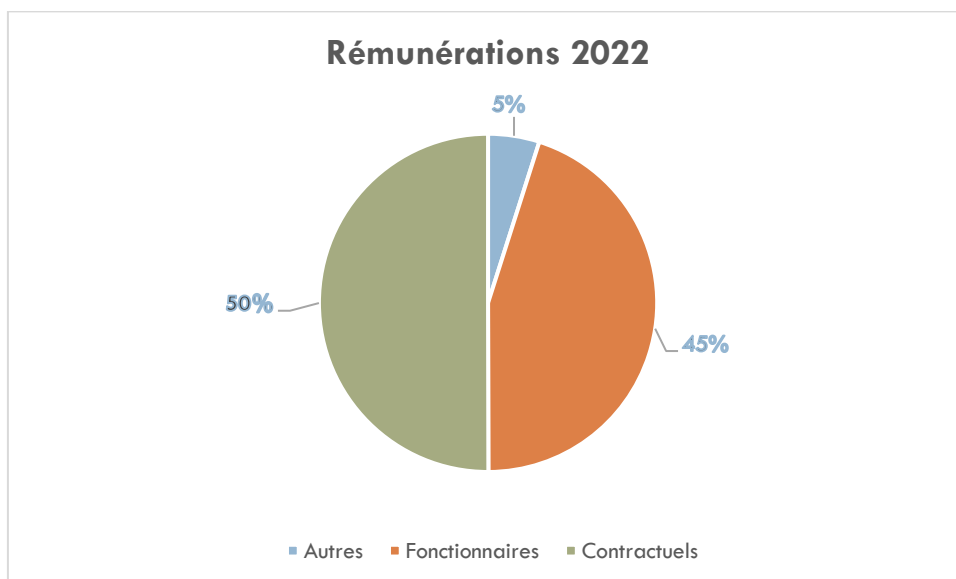


2. Les dépenses de personnel 2022

L'année 2021 voit une baisse sensible des dépenses de fonctionnement suite au départ en début d'année du juriste, du responsable administratif et financier qui ont été remplacés en cours d'année. Pour 2022, il y aura donc une hausse par rapport à 2021, pour être dans la moyenne 2019/2020.

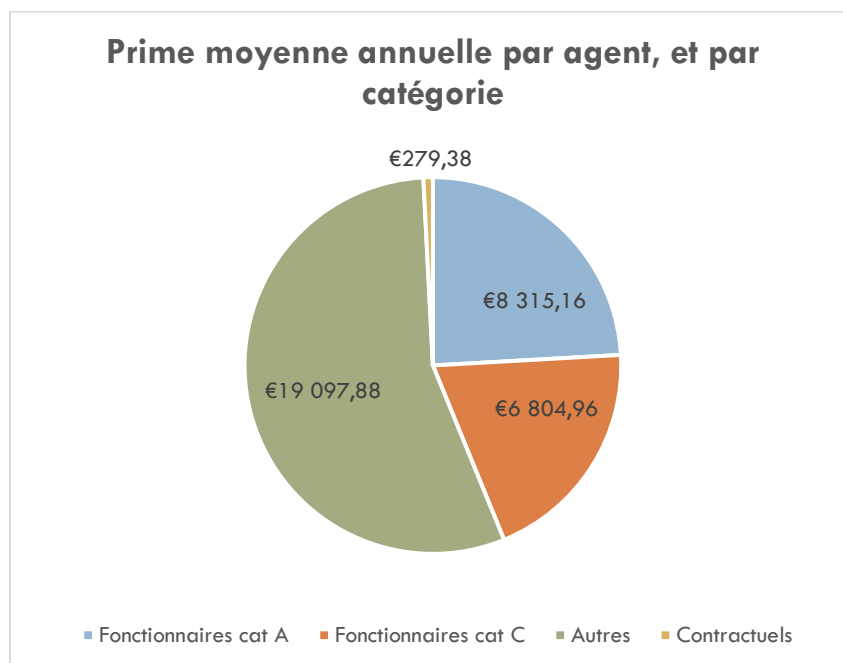
La charge des dépenses de fonctionnement est de l'ordre de 15% des dépenses réelles du budget de fonctionnement. De même, seuls les salaires versés aux agents des services administratifs, financiers et des politiques thématiques sont entièrement à la charge du PMCO, soit environ 160 000 €.

En fonction de leurs missions, les rémunérations des services du SAGE, du PAPI, et de Défense contre la Mer, sont quant à elles en partie prises en charge par des subventions versées par nos partenaires : c'est-à-dire l'Etat, la Région ou encore l'Agence de l'Eau.



- **Indemnités 2022**

Les indemnités versées aux agents devraient évoluer par rapport à 2021 suite à l'intégration dans les services de deux agents titulaires.



- **Avantages en nature et œuvres sociales**

Les agents bénéficient également d'avantages déjeuners sur demande, et au prorata de la quotité travaillée. En 2022, la contribution du PMCO à cet avantage s'élèvera aux environs de 12 000 €.

Enfin, les agents ont la possibilité d'adhérer ou non à l'Amicale de la Communauté Urbaine de Dunkerque. L'abonnement représente 670 € par an et par agent et ouvre droit à des remboursements d'activités et à d'autres prestations sociales. Pour 2022, la souscription à l'Amicale est estimée à 5 360 €.

- **Arrêts maladie**

Depuis 2021, le nombre de congés liés à un état de santé est très faible. Il est à noter 10 jours d'arrêt pour cause de COVID pour un agent.

Hors COVID, les congés pris pour maladie ordinaire en 2021 est très largement inférieur à 1 jour par agent et par an.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nb de jours de congés pour état de santé (accident, grossesses...) dans l'année	15	110	76	14	0	0
Nb de jours de congés pour maladie ordinaire dans l'année	10	26	18	2	47	3
Nb d'arrêts maladie dans l'année	5	9	4	2	2	2
Dont arrêts d'une journée	3	3	1	0	0	1

Nb d'arrêts COVID dans l'année						1
Nb de jours d'arrêts COVID						10

TABLEAU 1 : CONGES LIES A UN ETAT DE SANTE DE 2016 A 2021

En 2021, le coût financier de ces congés maladies (ordinaires et congés pour état de santé, COVID) était estimé à 1 537,20 €, soit un cout de 39.42 € par agent et par jour non travaillé.

3. Le temps de travail

Depuis 2018, le PMCO applique une organisation du temps de travail répondant à l'obligation de 1607 heures par an. Le syndicat a fait parvenir au comité technique du centre de gestion du pas de Calais une saisine rappelant notre organisation afin de délibérer à ce sujet début 2022.

Nous vous rappelons l'organisation qui est en place :

Les congés annuels comprennent les congés légaux et les congés pour fêtes locales correspondant à des évènements particuliers (Carnaval, Pâques, Fête du travail, Ascension, Ducasse, Assomption, Armistice, Noël et Nouvel an).

Les congés annuels sont calculés en fonction des cycles de travail proposés aux agents, soit :

- **Cycle hebdomadaire** : 35 H par semaine et 25 jours de congés par an (soit la suppression des jours de congés supplémentaires offerts et jours de fêtes).

Jours ouvrables	: 261
Congés annuels	: 25
Jours fériés	: 8
<hr/>	
TOTAL	: 228 soit 1596 arrondis à 1600
Jour de solidarité	: + 7 H

TOTAL : 1607 h

- **Cycle hebdomadaire** : 37,5 H par semaine, 25 jours de congés par an + 15 j RTT, avec une proposition de plage horaires fixes et variables hebdomadaire. Ce cycle implique un suivi plus actif des horaires effectués par chaque agent.

Jours ouvrables	: 261
Congés annuels	: 25
Jours fériés	: 8
<hr/>	
TOTAL	: 228 j soit 1710 h
Jour de solidarité	: + 7,5 H

TOTAL : 1717,5 h

Calcul des ARTT :

$$1600 \text{ h} / 7,5 \text{ h} = 213,33 \text{ j}$$

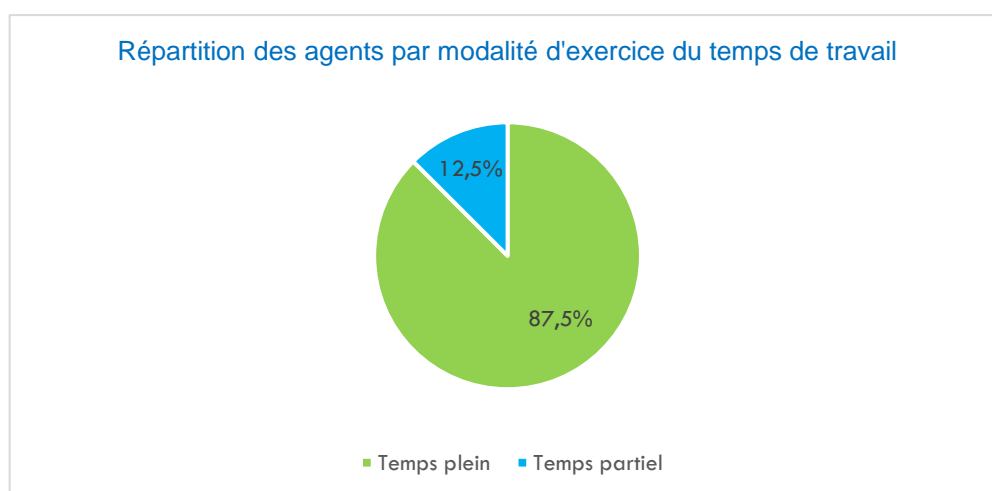
$$228 \text{ j} - 213,33 \text{ j} = 14,67 \text{ arrondis à } 15 \text{ j ARTT}$$

- **Cycle annuel** : 1607 h par an avec une proposition de plage horaires fixes et variables hebdomadaire. Ce cycle implique également un suivi plus actif des horaires effectués par chaque agent :

	Horaires variables	Horaires fixes	Horaires variables	Pause méridienne
LUNDI	8H-9H	9h-16H30	16H30-19H	45 min
MARDI	8H-9H	9h-16H30	16H30-19H	45 min
MERCREDI	8H-9H	9h-16H30	16H30-19H	45 min
JEUDI	8H-9H	9h-16H30	16H30-19H	45 min
VENDREDI	8H-9H	9h-16H30	16H30-19H	45 min

- **Répartition du temps de travail**

Répartition par modalité d'exercice du temps de travail



Un seul agent au sein du PMCO occupe un emploi à temps partiel de 80%.

- **Congés annuels**

Les congés annuels non pris sur la période de référence ne donnent lieu à aucune indemnité compensatrice. Sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20, les jours de congés annuels non pris sont inscrits au Compte Epargne Temps (CET) de l'agent dans la limite de 60 jours.

L'agent titulaire muté à sa demande dans une autre collectivité, ou l'agent contractuel arrivant au terme de son contrat, doit solder ses congés avant son départ. Les congés non soldés sont perdus sauf si le transfert du Compte Epargne Temps sans compensation financière est accepté par le nouvel employeur.

- **Arrêts et autorisations d'absence**

En matière de congés, les agents ont l'obligation de justifier dès le premier jour d'absence par un certificat médical ou justification d'absence exceptionnelle (faire part, acte de décès...). Ce justificatif doit être envoyé et/ou remis à l'administration dans les 48h suivant l'absence de l'agent.

Les autorisations spéciales d'absence sont les suivantes :

Mariage / Pacs

- Agent : 5j
- Enfant : 3j
- Autres membres de la famille : 1j

Maternité / adoption :

L'agent peut solliciter par courrier accompagné d'un certificat médical précisant la date d'accouchement, un aménagement de ses horaires d'arrivée ou de départ en raison d'une heure par jour à partir du troisième mois de grossesse. Cet aménagement lui sera accordé sous réserve des nécessités des horaires du service (non récupérable et non cumulable).

Les femmes enceintes peuvent également bénéficier d'autorisation d'absence pour examens médicaux pré et postnatals ou séances de préparation à l'accouchement soit :

- 1 1/2 journée par examen pré et postnatal sous réserve que l'examen ne puisse avoir lieu en dehors des heures de services. Un certificat médical ou convocation est à fournir.
- La durée de la séance de préparation à l'accouchement sous réserve que l'examen ne puisse avoir lieu en dehors des heures de service. Un certificat médical ou convocation est à fournir.

Naissance / adoption

- 1 enfant : 11 jours fractionnables, consécutifs (samedi et dimanche compris)
- 2 enfants ou plus : 18 jours non fractionnables, consécutifs (samedi et dimanche compris)

Maladie très grave de l'époux (se) ou partenaire de Pacs, enfants ou parents

- Parents	: 5j
- Grands-parents	: 1j
- Enfants	: 5j
- Sœur(s) / frère(s)	: 1j

En 2021, un agent a sollicité une journée pour accompagner un proche dans le cadre d'une maladie grave.

Décès

- Parents / beaux-parents	: 5j
- Grands-parents	: 1j
- Enfants	: 5j
- Sœur(s) / frère(s), oncle/ tante, neveu/nièce	: 1j

Des autorisations d'absence exceptionnelle peuvent également être attribuées pour raisons syndicales, participation aux organismes paritaires, participation à un concours, participation à un jury d'assise, candidature et mandat politiques.

4. Egalité Homme-Femme

L'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée « Grande cause nationale » par le Président de la République lors de son discours à l'Élysée le 25 novembre 2017.

Les constats sont connus :

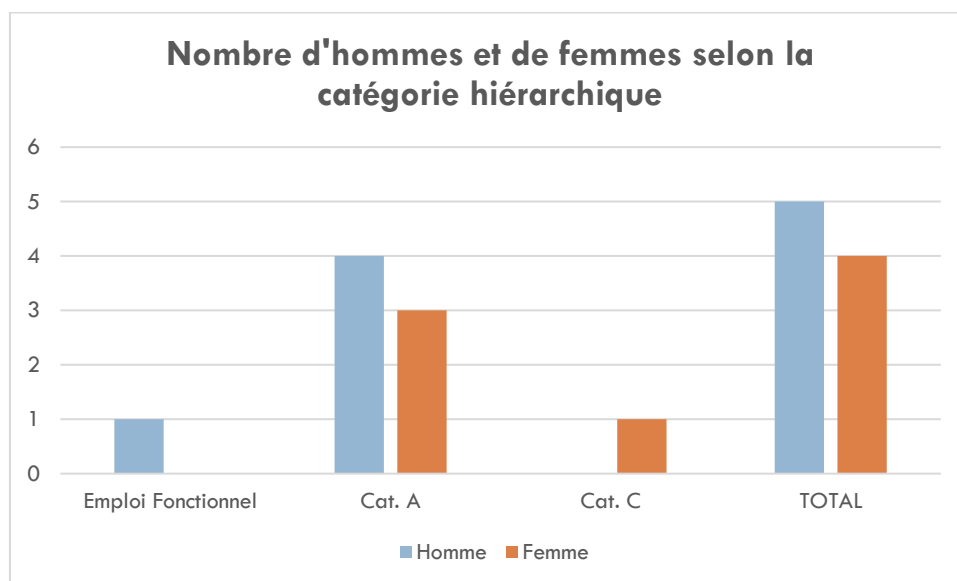
- Les inégalités entre les femmes et les hommes perdurent aujourd'hui en France dans de nombreux domaines.
- Des inégalités professionnelles femmes-hommes existent au sein des collectivités territoriales malgré le statut de fonctionnaire.
- Les politiques menées par les collectivités peuvent amplifier, ou au contraire réduire les inégalités. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des actions selon une approche spécifique, pour corriger ces inégalités.

Flux des arrivées et départs Hommes-Femmes en 2021

	Femme-Titulaire	Homme-Titulaire	Femme-Contractuelle	Homme-contractuel
Total	1	1	0	1
Catégorie C	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0
Catégorie A	1	1	0	1

	Femme-Titulaire	Homme-Titulaire	Femme-Contractuelle	Homme-contractuel
Total	2	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0
Catégorie A	2	0	0	0

PROPORTION HOMMES-FEMMES PARMIS LES DEPARTS SELON LE STATUT ET LA CATEGORIE HIERARCHIQUE



REFERENCES DOCUMENTAIRES

« PLF 2022 », *Ministère de l'Économie, des Finances*, 22/09/2021 – « PLF2022.pdf (economie.gouv.fr) »;

« Rapport économique social et financier – perspectives économiques et des finances publiques » ; 4 octobre 2021 – direction générale du Trésor ;